



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 26 mars 2026

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 26 MARS, 20H00
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Norbert Jotterand, Président

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité. Il salue également le public présent ainsi que la presse.

1. Appel

Mme Cécile Bettems, secrétaire procède à l'appel, 23 personnes sont présentes ; le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le Président déclare la séance ouverte.

La parole n'étant pas demandée, au vote à main levée, le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025

Le Conseil, au vote à main levée, adopte à la majorité (20 oui, 0 non, 2 abstentions), le procès-verbal du 4 décembre 2025.

3. Communications du Bureau du Conseil

3.1 Recours M. Frauchiger et Mme Heljm contre la décision du 7 mai 2025

En date du 8 décembre 2025, le Tribunal cantonal Cours constitutionnelle pour la CCST.2025.0006 informe que le recours est rejeté. La décision rendue par le Conseil d'Etat du 7 mai 2025 est confirmée. Cela concernait la convocation au vote de révocation du Syndic.

3.2 Recours M. Frauchiger et Mme Heljm contre la décision du 7 mai 2025

En date du 12 décembre 2025, le Tribunal cantonal pour la CCST.2025.0031 informe que le recours est rejeté. La décision rendue par le Conseil d'Etat du 18 juin 2025 est confirmée. Cela concernait la révocation du Syndic.

3.3 Recours M. Frauchiger et Mme Heljm

En date du 19 janvier 2026, le Tribunal Fédéral prend acte du recours déposé par M. Frauchiger et consorts contre l'arrêté du Tribunal cantonal Cours constitutionnelle (CCST.2025.0006).

3.4 Recours M. Frauchiger et Mme Heljm

En date du 21 janvier 2026, le Conseil communal a reçu une ordonnance du Tribunal Fédéral concernant le recours mentionné en point 3.3. Le Conseil communal a un délai au 6 février 2026 pour se déterminer sur la demande de suspension. Son silence vaudra acquiescement.

M. Frauchiger et consorts requièrent, en effet, la suspension de cette cause jusqu'à droit connu de la procédure LInfo engagée parallèlement auprès du préposé au droit à l'information pour obtenir le dossier complet de cette cause. Nous nous sommes conformés à la recommandation de Me Yasmine Sözermann, qui ne voit aucune raison de s'opposer à une telle suspension.

3.5 Votations et élections du 8 mars 2026

Le Président remercie pour leur participation toute l'équipe du bureau, les suppléants ainsi que les quatre personnes venues en renfort au dépouillement. Il n'aura pas de deuxième tour à la Municipalité ainsi qu'au Conseil communal, les sièges ayant été tous repourvus. Il n'y aura également pas d'élection supplémentaire pour les suppléants au Conseil communal. Cette dernière a été tacite avec trois inscriptions sur quatre places disponibles. Le prochain Conseil aura onze suppléants à la place de douze.

Félicitations à tous les nouveaux élus pour la législature 2026-2031.

Tous les documents peuvent être consultés au bureau sur demande.

4. Communications de la Municipalité

4.1 Epicerie

Mme Juliette Leprince-Ringuet, Syndique, informe que l'épicerie est en cours de rénovation et devrait être prête pour le 1^{er} mai 2026. Après l'appel à candidature, le choix s'est porté sur M. Brice Perrel et Mme Candy Benoist, une famille domiciliée à Perroy avec deux enfants. M. Perrel est formé dans les métiers de bouche et a également une formation en gestion. Si tout va bien, l'épicerie devrait être opérationnelle autour du 15 mai 2026. L'appartement en-dessus de l'épicerie devrait également disponible vers le 1^{er} mai 2026.

4.2 Restaurant de la plage

L'ouverture du restaurant de la plage est prévue au 1^{er} août au lieu du 1^{er} juillet 2026. En effet, le chantier a pris un peu de retard. En revanche, la partie bar-terrasse sera normalement prête vers la mi-juin. Une réflexion va être entreprise afin d'apporter une solution pour proposer quelques mets comestibles en plus des boissons en attendant que la cuisine du restaurant soit prête d'accueillir les futurs clients.

Concernant la reprise de la gestion, quatre candidats ont été interviewés. A la suite de ces entretiens, la Municipalité va en revoir deux. Le choix définitif devrait être fait d'ici fin avril.

4.3 Cabane du pêcheur

Mme Juliette Leprince-Ringuet annonce que le recrutement pour le futur pêcheur est en phase finale. La décision devrait être prise prochainement.

4.4 Aménagement du territoire.

Le Canton a confirmé la levée de la zone de réserve communale.

5. Communications des délégués aux associations intercommunales

5.1 Enfance et jeunesse (EnJeu)

Mme Marie-France Biétry communique par rapport aux dernières informations transmises à la séance intercommunale. Un état des lieux de la piscine du Martinet a été mentionné. Pour rappel, cette dernière a plus de 40 ans et a aujourd'hui de graves problèmes au niveau structurel, technique et bactériologique. Ce n'est pas nouveau mais cela s'empire et il y a un risque réel d'affaissement. A savoir également, qu'elle perd jusqu'à 130'000 litres d'eau par jours. Ce qui est dramatique au niveau financier et au niveau écologique. En effet, on parle

d'eau qui est chauffée et traitée. En conclusion, il est techniquement impossible de la laisser ouverte et EnJeu a décidé de la fermer au plus tard le 26 juin, s'il n'y a pas d'autres incidents entre-temps.

Cette fermeture n'est pas définitive, en effet, un crédit de rénovation de Fr. 3'500'000.00 sera voté lors de la séance du mois de juin. Les travaux sont prévus pour une durée entre 12 et 18 mois.

Mme Marie-France Biétry informe également que l'association est toujours à la recherche de terrain pour construire de nouvelles infrastructures sportives.

Pour terminer, elle mentionne que trois préavis ont été adoptés. Le toit du bâtiment A du Martinet sera rénové car il y a des problèmes d'eau. Le règlement des transports de tous les bus a été mis à jour et les cuisinières à gaz utilisées dans les cours de cuisine du Martinet seront remplacées par des cuisinières électriques.

6. Préavis n°01/2026 : Nouveau règlement général de police

M. Ludovic Fatton, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission ad'hoc qui propose d'accepter le préavis tel qu'amendé par la commission.

Madame Hélène Saxer, Municipale, rappelle que ce préavis avait été retiré lors de la séance de mars 2024. Le règlement a été revu avec un avocat. Il est conforme au droit supérieur, autant fédéral que cantonal. Il a été corrigé et pris en compte les spécificités communales. Il a été vérifié plusieurs fois par le Canton. Elle transmet que ce travail supplémentaire a pris presque deux ans et coûté un certain montant à la Commune.

Concernant le rapport de la Commission ad'hoc, qu'elle remercie au passage pour leur excellent travail, la Municipalité n'a pas d'objection de fond mais plutôt de forme. Cependant, cette dernière peut sans autre vivre avec.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement qui est :

« Article 132 : Usage de drones sur le domaine public communal

1. Le décollage et l'atterrissage d'aéronefs sans occupants depuis le domaine public communal sont soumis à autorisation de la municipalité.

2. L'autorisation est délivrée lorsque la sécurité publique et la protection de la personnalité sont garanties. Elle peut être assortie de conditions.

3. Les manifestations, rassemblements ou zones sensibles peuvent faire l'objet de restrictions particulières.

4. Les dispositions du droit fédéral en matière d'aviation demeurent réservées. »

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, oui le rapport de la Commission ad'hoc décide à la majorité des 22 Conseillères et Conseillers (20 oui, 0 non et 2 abstention) d'accepter l'amendement.

Au vote à main levée, le Conseil, oui le rapport de la Commission ad'hoc décide à la majorité des 22 Conseillères et Conseillers (21 oui, 0 non et 1 abstention) d'adopter le préavis municipal No 01/2026, tel qu'amendé.

7. Préavis n°02/2026 : Modification des articles 24 et 25 des nouveaux statuts de l'AIEE

M. Stéphane Bettems, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission ad'hoc qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la Commission ad'hoc décide à l'unanimité des 22 Conseillères et Conseillers (22 oui, 0 non et 0 abstention) d'adopter le préavis municipal No 02/2026.

8. Préavis n°03/2026 : Renouvellement du droit de superficie en faveur de la Société d'arrosage du Rupalet

M. Walter Biétry, Conseiller, procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la Commission ad'hoc décide à la majorité des 22 Conseillères et Conseillers (21 oui, 0 non et 1 abstention) d'adopter le préavis municipal No 03/2026.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Nalini Menamkat, Conseillère, se demande en lien avec les mentions dans les différents documents, si l'idée des incivilités et des déprédations qui ne cessent d'empirer, cela était lié un sentiment subjectif ou à des données objectives. Il y a toujours ce sentiment que c'était mieux avant.

Mme Hélène Saxer répond qu'il y a eu des lampadaires volontairement brisés avec des cailloux, quatre à Montelly, trois à la Butte ainsi qu'au Prieuré et ceci en trois jours. Elle préfère réagir vite et invite tout le monde à annoncer directement à la police s'ils aperçoivent quelque chose. Elle mentionne également qu'il y a de fortes chances que l'assurance ne rentre pas en considération. Elle réitère sa demande de faire appel au courage civique afin que cela cesse car le beau temps arrive et les bêtises en même temps.

Le Président clôt la séance à 20h35

Au nom du Conseil communal

Le Président :


Norbert Jotterand



La Secrétaire :


Cécile Bettems